



Communiqué de presse

Supplément de stabilisation du coût du combustible

IQALUIT, Nunavut (28 septembre 2009) – La Société d'énergie Qulliq réduit le supplément de stabilisation du coût du combustible, le faisant passer de 7,96 cents par kilowattheure (kWh) à 4,68 cents par kWh, à compter du 1^{er} octobre 2009.

Le 17 juin 2009, la Société d'énergie Qulliq a déposé une demande au ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq en vue de diminuer le supplément de stabilisation du coût du combustible dans toutes les communautés du Nunavut, qui était établi précédemment à 12,52 cents par kWh.

Un supplément de stabilisation provisoire de 7,96 cents par kWh a été approuvé pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009. Le Conseil d'examen des taux des entreprises de service a recommandé d'appliquer une réduction supplémentaire de 4,68 cents par kWh pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2009.

Toutes les sommes provenant du supplément de stabilisation du coût du combustible sont investies dans le Fonds de stabilisation du prix du combustible qui s'occupe seulement du coût du combustible et ne vise aucune autre dépense de la Société d'énergie Qulliq. Il a été conçu pour fluctuer avec le coût du gazole, un élément clé du prix de l'électricité.

###

Personnes ressources :

Adam Kilukishak
Agent des communications
Société d'énergie Qulliq
(867) 979-7534

Darryl Taylor
Analyste de la réglementation
Société d'énergie Qulliq
(867) 979-7527